



La maison de l'architecture de Lorraine est une association loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'intérêt général, qui intervient auprès du grand public afin de diffuser la culture architecturale.

Depuis treize ans, elle s'emploie à conforter le rayonnement de son action en Lorraine par l'ambition et l'originalité de son programme, mais aussi par sa capacité à fédérer les énergies autour des questions de la ville, de l'architecture et du paysage. La maturité de l'association, toujours mieux identifiée et plus sollicitée, lui permet de mobiliser de nouvelles forces vives, tant permanentes que bénévoles, pour développer et professionnaliser encore davantage sa mission.

Tant à l'échelle du Grand Est - avec ses consœurs la maison de l'architecture de Champagne-Ardenne (MA-CA) et la maison européenne de l'architecture - Rhin Supérieur (MEA) -, qu'au niveau national au sein du réseau des maisons de l'architecture, par son investissement à l'initiative *Région architecture* ou par sa participation aux dispositifs lancés par la *Stratégie nationale pour l'architecture*, la maison de l'architecture de Lorraine se positionne à la croisée entre le public, le monde professionnel et les institutions et collectivités.

La reconnaissance publique de l'action de l'association est confortée par l'adhésion de ses membres. C'est pourquoi, plus que jamais, chers adhérents ou sympathisants de la maison de l'architecture de Lorraine, nous avons besoin de votre soutien ! Nous vous en remercions par avance et nous réjouissons de vous retrouver au cours de cette année 2019 dont le programme s'annonce riche et palpitant...

## Bulletin d'adhésion à remplir et à transmettre avec votre cotisation

Je soussigné(e) .....

souhaite adhérer à la maison de l'architecture de Lorraine pour l'année civile 2019.

Adresse postale : .....

Téléphone : .....

Adresse email : .....

Je souhaite recevoir la lettre d'information de la MA Lorraine : OUI  NON  (cochez la case)

### Montant de la cotisation pour l'année 2019

- Membre bienfaiteur\* : ..... €
- Professionnel, institution, association : 50 €
- Adhésion individuelle : 30 €
- Étudiant : 15 €

Cotisation à retourner :

- soit par chèque à l'ordre de la maison de l'architecture de Lorraine
- soit par virement bancaire sur le compte : IBAN - FR76 1470 7000 2002 0192 8150 650

Pour obtenir un reçu, merci de nous indiquer une adresse électronique et de cocher cette case :

SIGNATURE : .....

\* La MA Lorraine est reconnue d'intérêt général et peut, à ce titre, recevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% de leur montant, dans la limite de 20% du revenu imposable (art. 200 du CGI).